



ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

2021-2027 : UN MANDAT POUR UNE
ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE,
RESPONSABLE ET DE PROXIMITÉ

EN ILE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

L'économie sociale et solidaire : au cœur du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et citoyenne, et des transitions territoriales.

Dans le cadre des élections régionales de 2021, l'UDES propose plusieurs mesures permettant d'inscrire l'ESS dans l'ensemble des politiques régionales. L'ESS pèse 10% de l'emploi en France (14% de l'emploi privé), et agit au plus proche des citoyens, des employeurs et des salariés au niveau régional.

L'après Covid-19 met encore davantage en lumière ces propositions dans le cadre de la relance économique de notre pays. Elles doivent inspirer, à terme, les nouveaux exécutifs régionaux que nous appelons à renforcer plus encore les interlocutions avec les employeurs de l'ESS.

1	FOCUS SUR L'ESS ET L'UDES	P. 3
	Présentation de l'ESS	P. 3
	Chiffres clés de l'ESS	P. 3
	Présentation de l'UDES	P. 4
	Chiffre clés en région	P. 4
2	PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX	P. 5
3	LES PROPOSITIONS DE L'UDES	P. 6
	La gouvernance de l'ESS dans les régions	P. 6
	L'emploi et la formation	P. 7
	L'organisation sanitaire	P. 8
	L'économie, l'innovation, la transition numérique	P. 9
	L'aménagement du territoire, l'économie circulaire et la transition écologique	P. 11
	Les fonds européens	P. 12



**« OEUVRONS ENSEMBLE POUR
L'ESSOR DES EMPLOYEURS DE L'ESS
EN ILE-DE-FRANCE »**

Henri BORENTIN, Délégué Régional Ile-de-France

PRÉSENTATION DE L'ESS

L'économie sociale et solidaire : des principes et des valeurs

L'économie sociale et solidaire (ESS) se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu avant le profit, tout en étant de véritables acteurs économiques.

Associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales et solidaires, parce qu'elles concilient objectifs sociaux et activités économiques, relèvent du vaste champ de l'économie sociale et solidaire.

L'ensemble des principes qu'elles mettent en œuvre les caractérisent, les distinguent et les unissent au-delà de la diversité de leurs statuts et notamment :

- **Un but poursuivi**, autre que le partage des bénéfices ;
- **Une gouvernance démocratique** prévoyant la participation des parties prenantes aux réalisations, définie et organisée par les statuts ;

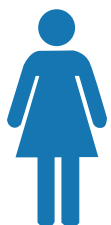
- Des bénéfices majoritairement consacrés à **l'objectif de maintien ou de développement de l'activité** de l'entreprise ;
- Pour les sociétés commerciales : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.
- Pour les sociétés commerciales : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.

L'économie sociale et solidaire : des entreprises au cœur de l'économie française

Avec 222 300 établissements employeurs et 2,3 millions de salariés, l'économie sociale et solidaire représente 10% de l'emploi total en France, et 14% de l'emploi privé. Elle contribue à la création comme au développement de nombreux emplois de proximité, caractérisés par leur finalité sociale et leur ancrage territorial.

CHIFFRES CLÉS DE L'ESS

2,3
MILLIONS DE SALARIÉ.E.S
DONT



68 %
DE FEMMES



64 %
D'OFFRES D'EMPLOI CADRE
HORS ILE-DE FRANCE



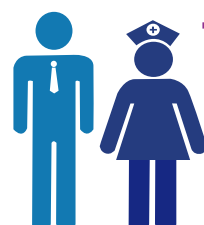
222 300

ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYEURS



82 % D'ENTREPRISES
COMPTENT MOINS DE

50 SALARIÉ.E.S



10,5 %
DE L'EMPLOI
EN FRANCE



16 % D'EMPLOIS
CADRES DANS L'ESS



+ 4,5 %

DE CRÉATION D'EMPLOIS
ENTRE 2008 ET 2019

PRÉSENTATION DE L'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.

Des missions au service des employeurs de l'économie sociale et solidaire

L'UDES a pour missions de :

- **FEDERER les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire** en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises ;
- **REPRESENTER les employeurs de l'économie sociale et solidaire**, particulièrement auprès des pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire ;
- **NEGOCIER et signer des accords collectifs de travail** au niveau multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire.

Une union multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale marque une étape importante dans la reconnaissance de l'UDES comme partenaire social à part entière.

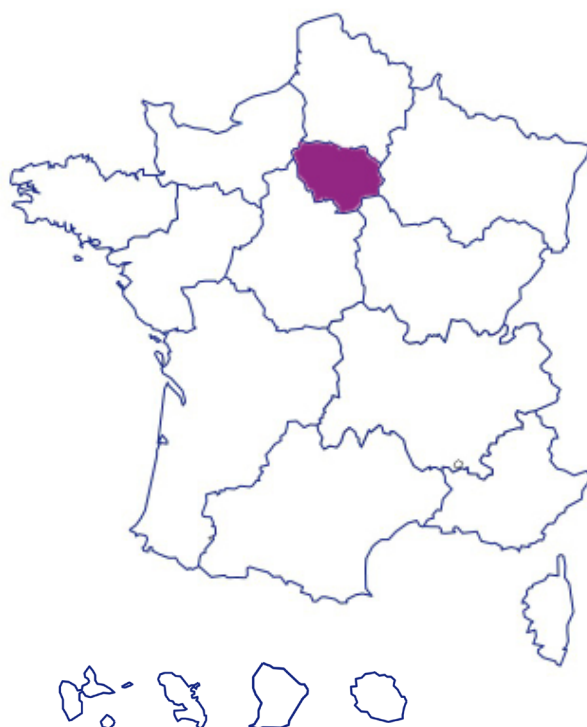
En créant un niveau multiprofessionnel, entre les branches et l'interprofession, l'UDES peut dès lors faire entendre la voix des employeurs de l'ESS et défendre les spécificités de leurs entreprises dans des lieux de concertation au niveau national et territorial, ainsi qu'auprès des partenaires sociaux interprofessionnels (MEDEF, CPME, U2P) dans le cadre de négociations d'ANI (accords nationaux interprofessionnels) et sa participation au Comité de liaison des décideurs économiques.

Les membres de l'UDES agissent dans les filières et activités suivantes :

- Former, éduquer, orienter ;
- Développer le lien et la cohésion sociale ;
- Soigner et accompagner ;
- Développer et partager la culture et les loisirs pour tous ;
- Produire et consommer durablement ;
- Aider à l'insertion sociale et professionnelle.

CHIFFRES CLÉS EN RÉGION

EN ILE-DE-FRANCE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE REPRÉSENTE **33 200** ÉTABLISSEMENTS. CES DERNIERS EMPLOIENT **388 700** PERSONNES, SOIT **7%** DE L'EMPLOI PRIVÉ RÉGIONAL.



Source : Edition 2020 de l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, Observatoire national de l'ESS – ESS France

La période inédite et grave que le pays traverse, au travers de la crise sanitaire liée à la Covid-19 a une nouvelle fois **montré l'importance et le rôle primordial que les entreprises de l'ESS** et notamment les associations ont joué. Les hommes et les femmes qui font vivre les associations ont su une fois de plus **s'adapter et répondre aux attentes de leurs parties prenantes** pour faire perdurer et adapter leurs actions, maintenir un lien social indispensable à notre société et contribuer à la réduction des inégalités.

Les acteurs mutualistes, coopératifs, associatifs, entreprises sociales et les fondations ont particulièrement **adaptés leurs actions pour atténuer au mieux les crises d'aujourd'hui**, tout en préparant les **nouvelles transitions à l'œuvre** et le monde de demain. Mais cette réalité connaît des limites. Le maintien et le développement d'une **ESS de proximité, inclusive, mobilisatrice et partie prenante des politiques publiques ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial**, dont font pleinement parties les Conseils régionaux. **Les échéances électorales à venir** sont par conséquent une occasion **d'intégrer durablement les modèles ESS et notamment associatif dans le fonctionnement des collectivités**.

Pour éclairer cette perspective, **l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)**, qui est présente dans toutes les régions métropolitaines et qui développe actuellement sa structuration régionale en outre-mer, propose une **plateforme de propositions visant à accompagner le développement de l'ESS et le renforcement des modes d'action des employeurs de l'ESS** en engageant une dynamique vertueuse et différenciatrice dans la sortie de crise.



La France est riche de ses territoires et de son histoire. Ses métropoles, son littoral, sa ruralité, ses territoires ultra-marins donnent à notre pays une ossature différenciée et audacieuse. Depuis plusieurs années et tout particulièrement depuis le début de la crise de la Covid-19 en mars 2020, **les régions cherchent à renforcer leurs capacités d'agilité, de rapidité, d'efficacité**. Elles se sont mises en position de faciliter et d'enclencher les mécanismes de la relance.

La dernière enquête d'IPSOS présentée au congrès de Régions de France le 19 octobre 2020 a rappelé que **79 % des Français considèrent que la région est la collectivité idéale pour expérimenter des mesures** et des politiques publiques innovantes. **77 % des personnes interrogées** estiment que

les régions devraient pouvoir **mettre en place des politiques publiques très différentes les unes des autres** si elles le souhaitent. Enfin, **74 % d'entre elles** sont d'accord ou plutôt d'accord avec le fait que la région est **l'échelon de la proximité qui mène une action publique au plus proche des citoyens**.

C'est dans cette ligne que **l'UDES soutiendra toutes les mesures visant à faciliter la lisibilité des compétences dédiées à chaque échelon local**, pour faire que chaque région puisse développer une politique économique forte et associer l'ensemble des parties prenantes. L'UDES soutient l'idée d'un **nouvel acte de décentralisation**, dont l'objectif sera de **mieux définir les compétences et les moyens associés pour accompagner le développement de l'ESS** tout en garantissant le **financement des politiques sociales par la puissance publique** sur l'ensemble des territoires.



Les acteurs confrontés aux réalités du quotidien et tout particulièrement au cours de cette crise, ont mis en lumière **les difficultés et les lourdeurs administratives rencontrées concernant les politiques publiques de soutien aux entreprises**. L'UDES rappellera, en lien avec les orientations partagées par Régions de France, la nécessité pour l'Etat de rendre l'action des régions plus fluide.

Les régions doivent **favoriser l'innovation sociale et accompagner le développement d'une économie plus résiliente** et moins soumise aux aléas économiques et financiers.

Le nouveau mandat 2021-2027 des exécutifs régionaux doit être celui des transitions. Il s'ouvrira dans un contexte de crise sans précédent. Le développement de **l'économie sociale et solidaire fera partie des solutions et l'UDES s'emploiera à être un acteur impliqué** aux côtés des présidents de région et de leurs équipes pour **accompagner cette perspective**.

Nos propositions qui sont précisées dans ce document, s'articulent autour des **six grands thèmes suivants** :

1. **La gouvernance de l'ESS dans les régions**
2. **L'emploi et la formation**
3. **L'organisation sanitaire**
4. **L'économie, l'innovation, la transition numérique**
5. **L'aménagement du territoire, l'économie circulaire et la transition écologique**
6. **Les fonds européens**

LA GOUVERNANCE DE L'ESS DANS LES RÉGIONS

L'échelon régional est le plus pertinent pour les employeurs de l'ESS, la bonne échelle pour **accompagner au mieux leur développement socio-économique, au service de tous les territoires** et des Français. Les régions doivent **faciliter la politique publique dédiée à l'ESS**, en lien avec les acteurs économiques et institutionnels dédiés.

- 1 Mettre en place une délégation ESS spécifique rattachée au poste de VP en charge du développement économique
- 2 Créer ou développer une "task force ESS" dédiée au niveau du conseil régional
- 3 Développer une politique ESS spécifique pour les territoires d'outre-mer, en créant des passerelles ultramarines entre les exécutifs régionaux et les têtes de réseaux de l'ESS sur la question du développement de l'ESS, dont les initiatives sont fortes et nombreuses



Ces propositions sont de nature à **répondre aux besoins de tous les syndicats d'employeurs** fédérés dans le champ de l'UDES.

LES INITIATIVES INSPIRANTES DE NOS RÉGIONS

La Région Grand Est a mis en place une **Gouvernance Unie de l'ESS en Grand Est (GUEST)**, associant depuis fin 2018 partenaires publics et privés, dont fait partie l'UDES, afin de créer un environnement propice à la création, à la pérennisation et au développement des projets, activités et emplois dans le secteur de l'ESS.

L'EMPLOI ET LA FORMATION

Sur la question de **l'emploi et la formation**, même si ce sont des **compétences partagées entre l'Etat et les régions**, l'Etat doit être le garant de la mise en œuvre de pratiques homogènes sur l'ensemble des territoires afin notamment de **garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens**.

Les **Pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022**, en articulation avec le Pacte d'investissement dans les compétences national, doivent mobiliser de **nouvelles priorités pour intégrer les dimensions et les impacts issus de la crise de la Covid-19**. Les régions doivent, par ailleurs, se mobiliser pour **renforcer l'attractivité des métiers et de toutes les filières en tension** de l'économie sociale et solidaire.

Toutes les **branches professionnelles de l'ESS dans le champ de l'UDES** sont concernées par les propositions ci-après :



L'EMPLOI

- 4 Mettre en place un plan de relance de 25 000 emplois boost dans les territoires, en complément des PEC et ciblés sur des jeunes plus qualifiés sur des projets d'utilité sociale et de transitions numériques et environnementales
- 5 Créer un fonds de soutien destiné aux Projets et Emplois Associatifs d'Utilité Sociale (PREAU) en réaffectant une partie des économies liées à la baisse des contrats aidés, à la création d'un fonds pour le financement de projets économiques territoriaux et associatifs de moyen/long terme
- 6 Poursuivre le soutien à la création d'événements dédiés à l'emploi dans l'ESS notamment durant le mois de l'ESS
- 7 Mettre en place une campagne interrégionale d'information en faveur des métiers du Grand âge (soins, accompagnement, animation, restauration, hôtellerie...) en lien avec les travaux menés par les branches professionnelles à travers les OCPO

LA FORMATION

- 8 Mettre en place un guichet unique de la formation professionnelle, citoyenne et de l'emploi spécifiquement dédié à l'ESS rattaché à la région et en lien avec les acteurs économiques pour l'apprentissage, la formation des demandeurs d'emploi, le PIC, l'information et orientation des élèves, étudiants et apprentis, les formations sanitaires et sociales
- 9 Intégrer aux pactes régionaux d'investissement dans les compétences les nouvelles priorités issues de la crise de la Covid-19 notamment en ce qui concerne l'attractivité et le développement des formations aux métiers liés aux filières du « care » et de la silver économie
- 10 Développer au sein des SPRO la promotion des métiers de l'ESS et concevoir des parcours qualifiants vers les métiers à forte tension de main d'œuvre, en lien avec les OPCO et les branches
- 11 En milieu rural, accompagner les agriculteurs et les agricultrices en reconversion vers les secteurs de l'ESS afin de leur proposer des alternatives liées aux territoires où ils sont implantés, notamment dans le secteur de l'aide et soins à domicile

LES INITIATIVES INSPIRANTES DE NOS RÉGIONS

La région est le premier financeur de la formation professionnelle. La nouvelle **Agence Régionale de l'Orientat**

Les Conseils régionaux peuvent se saisir de cette initiative pour apporter un soutien accru à la question de l'orientation professionnelle vers les secteurs de l'ESS.

L'ORGANISATION SANITAIRE

Suite à la crise sanitaire, le chaînage des politiques de prévention doit **davantage associer les Conseils régionaux**. Nous l'avons vu pendant la crise, les régions ont **mobilisé toutes leurs forces** pour obtenir des équipements de protection individuels, relancé ou aidé à la transformation d'entreprises pour la production d'équipements ou de gel hydroalcoolique, mis en place des centrales d'achat, fait acheminer du matériel de l'étranger.

Le triumvirat « Etat – ARS – Conseil régional » doit devenir la règle pour **mieux servir l'organisation territoriale des soins**, en y associant également les Conseils départementaux, qui conduisent les politiques sociales et médico-sociales. Une **meilleure coordination doit être assurée entre l'ensemble des acteurs et le système de soins**.

Les acteurs de l'ESS ont été en **première ligne** sur tous ces sujets, notamment pour **accompagner les personnes les plus vulnérables**. C'est notamment le cas des **branches de l'action sociale et médico-sociale, de l'aide et soins à domicile ainsi que celle de la mutualité**.



12

Mettre en place des centrales d'achat régionales pour les EPI

13

Créer une réserve sanitaire régionale et médico-sociale notamment dans le cadre d'une mobilisation exceptionnelle liée à une crise sanitaire

14

Relocaliser dans les territoires des chaînes de fabrication de masques et matériels de protection de première nécessité, en lien avec les régions et autres collectivités territoriales et par l'innovation, notamment en faisant appel aux secteurs de l'ESS et en particulier aux coopératives

15

Renforcer la logistique et les mécanismes de déploiement de matériels piloté par les régions

16

Coordonner à l'échelon local et en lien avec les pouvoirs publics territoriaux (préfecture, conseil départemental et régional, EPT, ARS...) l'ensemble des activités portées par les structures du soin et de l'accompagnement des personnes fragiles afin de faciliter les politiques de prévention santé/soin au domicile et en EHPAD. Dans ce cadre, développer le rôle pivot du médecin généraliste pour prévenir et réguler les flux pour éviter l'engorgement des hôpitaux

17

Dans le cadre des mesures de protection des salariés et bénéficiaires, compenser financièrement le coût des "équipements COVID" pour les secteurs en seconde ligne (médico-social et aide et soins à domicile) : fourniture masques, aides à l'achat de gants, blouses, charlottes...

LES INITIATIVES INSPIRANTES DE NOS RÉGIONS

Une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) a fait le choix de relocaliser la production de masques de protection sur son territoire !

La Coop des Masques (22) a inauguré son usine début 2021 et a déjà créé plus de 40 emplois pérennes. Sa particularité ? Elle associe 1 600 citoyens, 19 collectivités territoriales et 21 entreprises.

L'ÉCONOMIE, L'INNOVATION ET LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Depuis sa **dernière version de 2015 issue de la loi NOTRE**, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de chaque région régit la **coordination des actions de développement économique, la définition des orientations stratégiques de la région en matière économique**, et notamment le développement de l'attractivité du territoire régional.

Les employeurs de l'ESS, par leur connaissance fine des territoires et leur capacité d'innovation sont des leviers d'adaptation du nouveau schéma régional, afin **d'intégrer les effets de la crise économique et de positionner l'ESS comme acteur de développement des transitions post-crise dans les territoires** (santé, cohésion sociale, transition écologique, services aux personnes, alimentation durable...)

Les régions sont attachées à **soutenir les entreprises les plus fragiles**, elles auront un rôle clé, en complément de l'Etat, pour **soutenir l'activité des employeurs de l'ESS**, dont la trésorerie soumise à rude épreuve en sortie de crise...

Une attention particulière doit être portée auprès des **TPE et PME de l'ESS** : il faut **simplifier les démarches administratives**, s'appuyer sur ces entreprises pour **relocaliser les emplois, accélérer les transformations et encourager l'innovation locale**

Les plans de relance français et européen sont ambitieux, il convient désormais de **développer les conditions d'un déploiement rapide, coordonné, partagé et équitable**.



L'UDES appelle les régions à **associer ses représentants dans le suivi du pilotage du déploiement du plan de relance**, notamment sur tout ce qui attrait au développement économique des territoires, aux projets de transitions écologiques, d'économie circulaire, au **développement de la cohésion sociale territoriale, l'emploi et la formation, en lien le plan #1jeune1solution**.

Tous les **employeurs du secteur** sont concernés par les propositions qui suivent. Pas d'emploi sans soutien fort au développement des activités.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS EN SORTIE DE CRISE COVID-19

- | | | | |
|-----------|---|-----------|--|
| 18 | Aider à la création d'entreprises sociales en relais des prêts d'honneur de la BPI sur l'entreprenariat social dans les territoires | 23 | Maintenir jusqu'à la fin de l'année 2021 les fonds d'urgence dédiés aux associations dans les secteurs du sport, de la culture, du tourisme social et familial et de l'animation |
| 19 | Mettre en place des aides directes auprès des employeurs en quasi fonds propres | 24 | Mettre en place des dispositifs de soutien à la relance par la confiance et par la demande en aidant les ménages et les familles à accéder à l'offre éducative, culturelles et de loisirs des associations |
| 20 | Maintenir et prolonger les prêts rebonds dans le prolongement des fonds de soutien mis en place par l'Etat | 25 | Mettre en place, en lien avec les mesures de l'Etat, un grand plan de formation régional des salariés à la numérisation des activités pour favoriser le travail à distance. |
| 21 | Maintenir la non application des pénalités de retard pour les employeurs de l'ESS assujettis aux marchés publics | 26 | Accompagner les employeurs associatifs sur l'ingénierie de projet, la relance d'activité, la mobilisation bénévole |
| 22 | Mettre en place un moratoire sur les remboursements de prêts et des loyers | | |

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ESS EN RÉGION

- 27 Développer la place de l'ESS dans les marchés publics régionaux, notamment pour tout ce qui a trait aux circuits courts, à l'alimentation, à la santé, au numérique...
- 28 Intégrer systématiquement un volet ESS aux schémas régionaux de développement économique et de l'innovation
- 29 Soutenir l'investissement et l'innovation via les Pôles de compétitivité en y créant une section ESS
- 30 Développer le financement à impact auprès des investisseurs publics et privés pour accompagner les projets de transitions sociales et environnementales. Dans ce cadre, créer une instance de place régionale en lien avec l'écosystème ESS
- 31 Créer un guichet unique régional dédié aux intercommunalités sur la politique de l'ESS dédiée aux TPE de l'ESS, dans le but d'accompagner et fluidifier le soutien économique et l'installation des porteurs de projets de l'ESS à l'échelon local du territoire
- 32 Renforcer les partenariats public/privé pour accompagner le développement des modèles économiques des employeurs de l'ESS
- 33 Favoriser la création et soutenir le développement de sociétés coopératives, SCOP et SCIC dans les territoires, TPE et PME répondant à des besoins localisés et à des modes de gouvernance responsable

LES INITIATIVES INSPIRANTES DE NOS RÉGIONS

Lors de la Conférence sociale régionale du 3 septembre 2020, **la région Nouvelle-Aquitaine** a présenté son schéma régional de développement économique (SRDEII) en identifiant l'ESS comme un maillon essentiel de cohésion sociale et de reprise économique.

Avec le soutien de la région, l'UDES va développer un plan d'action autour de 4 grands axes : promouvoir l'alternance dans l'ESS, renforcer la qualité de vie au travail, sensibiliser aux bonnes pratiques de dialogue social et engager des parcours de formation à l'évaluation de l'impact social.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plus de local dans une économie globalisée ! Telle pourrait être la promesse de l'ESS. La crise a remis en avant **l'importance des circuits-courts, les énergies renouvelables, le développement des mobilités douces...** Il convient désormais d'aller plus loin encore pour **favoriser les transitions de demain**, dont l'ESS doit être l'un des artisans.

Les employeurs de l'ESS exercent une action déterminée pour **ancrer leur action durablement** sur leur territoire.

C'est notamment le cas des **ateliers et chantiers d'insertion, des recycleries, des associations d'éducation populaire, des SCOP et SCIC** qui agissent dans le champ de l'UDES



- 34 Soutenir financièrement l'aménagement du foncier des entreprises de l'ESS ayant vocation à développer de l'emploi dans les territoires ruraux et dont les indicateurs de performance intègrent des contreparties écoresponsables
- 35 Faciliter la gestion et le recyclage des déchets en soutenant financièrement les recycleries, coopératives, associations... qui développent des projets innovants et écoresponsables
- 36 Développer les aides à la création d'entreprises ou d'associations sur les filières du recyclage, du réemploi et du BIO
- 37 Privilégier l'économie circulaire régionale et les circuits courts pour l'ensemble des politiques publiques menées dans le cadre de la transition écologique et portées par la région
- 38 Accélérer les aides aux agriculteurs organisés en coopératives pour leur reconversion en bio et en permaculture
- 39 Développer l'aide régionale en faveur d'un bâti d'établissement recevant du public bien isolé, plus écologique
- 40 Favoriser les passerelles entre les régions et les collectivités afin de faciliter la mobilité des citoyens, des entrepreneurs et des salariés, partout sur le territoire (soutien au permis de conduire, mécanisme régional de covoiturage, tarification préférentielle sur le ferroviaire...)
- 41 Organiser la restauration scolaire régionale en lien avec les producteurs locaux de l'ESS et accompagner les villes dans la mise en place de partenariats étroits avec des structures d'insertion dans le domaine agricole. Développer les circuits-courts pour fournir la restauration scolaire des lycées et des CFA, notamment dans le cadre de la loi Egalim.
- 42

LES INITIATIVES INSPIRANTES DE NOS RÉGIONS

En 2020, la plateforme de collecte et sur-tri des déchets encombrants sur la Métropole de Lyon, **Iloé (69)**, a collecté plus de 2 000 tonnes de déchets avec un taux de valorisation de 80%.

Comme Iloé, des Scic peuvent être subventionnées ou accueillir dans leur gouvernance des collectivités territoriales pour renforcer l'économie circulaire à l'échelle d'une région.

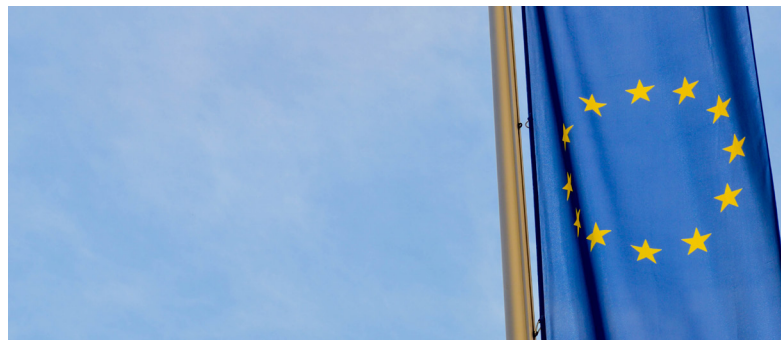
LES FONDS EUROPÉENS

Les régions ont aujourd'hui la mission de **coordonner l'affectation des fonds européens auprès des entreprises de leur territoire**. Pour mémoire, le plan de **40 milliards d'euros** fléché vers la France par l'Union européenne, **prévoit de l'investissement** notamment pour un tiers à destination de la transition environnementale. Le cadre du **plan est largement territorialisé** puisque le lien direct entre l'Union Européenne (UE) et régions est mobilisé.

Parmi les mesures 2021-2024, **le fond européen pour une transition juste (1 milliard) vise notamment à soutenir la diversification et la reconversion économiques des territoires** (investissements productifs des TPE-PME, aide à la création de nouvelles entreprises, aide à la recherche d'emploi et l'inclusion active des programmes pour les demandeurs d'emploi...). **Le plan REACT-EU (3,6 milliards)** s'inscrit, par ailleurs, dans le **soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe** et notamment, sur les entreprises dont l'objet est de favoriser la cohésion sociale. **L'UDES plaide pour qu'une part non négligeable puisse être fléchée vers des structures de l'ESS.**

Concomitamment, les élections régionales donneront le coup de départ du nouveau programme des **fonds européens pour la période 2021-2027 (17 milliards)**.

L'UDES appelle les régions, en lien avec l'Etat et l'UE, à une **simplification administrative sans précédent et à l'accélération de la mise en œuvre de tous ces dispositifs financiers** pour aider les entreprises de l'ESS, tout particulièrement **dans le cadre de la relance, à maintenir et développer leur activité.**



43

Simplifier l'accès aux appels à projet européens pour les petites entreprises. Faciliter les démarches administratives en accompagnant les structures par des moyens d'ingénierie partagés

44

Soutenir la création d'activités d'intérêt général, facteur de lien social dans les territoires, en veillant à l'application de la Directive européenne 2014/24/UE permettant aux collectivités d'organiser librement les services à caractère social sur leur territoire sans recourir aux marchés publics

ÉLECTION RÉGIONALES 2021

À RETENIR : LES 6 PRINCIPALES PROPOSITIONS POUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE, RESPONSABLE ET DE PROXIMITÉ

1

Renforcer la gouvernance de l'ESS dans les régions pour accompagner au mieux les employeurs de l'ESS à développer leur modèle socio-économique et faciliter la politique publique dédiée à l'ESS

2

Développer l'accès à l'emploi et la formation en coordination avec l'Etat notamment via les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences et renforcer l'attractivité des métiers de l'ESS

3

Réviser **l'organisation sanitaire** des territoires qui conduisent les politiques sociales et médico-sociales

4

L'économie, l'innovation et la transition numérique : soutenir le développement économique de l'ESS dans les territoires et accompagner les employeurs dans leurs projets d'innovation

5

Favoriser **l'aménagement du territoire, l'économie circulaire et la transition écologique** qui sont les richesses durables de demain

6

Les fonds européens doivent également être facilités, amplifiés et destinés aussi au secteur de l'ESS, notamment dans la transition environnementale des entreprises, la création de nouvelles structures, l'inclusion et la cohésion sociale



LES CONSEILS RÉGIONAUX SONT DES ACTEURS
INCONTOURNABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ESS ET LE SOUTIEN DES EMPLOYEURS
DANS LES TERRITOIRES

Hugues Vidor, Président de l'UDES



CONTACTS

Henri BORENTIN

Délégué régional Ile-de-France

hborentin@udes.fr | 06 80 20 61 32

Erwan MARTIN

Responsable de la Vie du réseau et du Développement territorial

emartin@udes.fr | 07 87 15 93 33